



**Communauté
de Communes de
Pont-Audemer**

Accusé de réception en préfecture
027-242700367-20160613-069-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

Domaines de compétences par thèmes
8.8 Environnement

L'an deux mille seize, le 13 juin à 20 heures, les membres du conseil communautaire légalement convoqués par lettre individuelle en date du 3 juin 2016, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX.

TITULAIRES PRESENTS

Mme GILBERT - M. GARNAUD - Mme. DEFUBLÉ - M. BUSSY - Mme DUONG - M. LAMY - M. LEROUX - Mme HAKI - M. PARIS - Mme BOCQUET - M. ROUSSEL - Mme JACQUEMIN - M. RIFFLET - Mme DUTILLOY - Mme SIMON - M. CANTELOUP - M. JOILLE - M. LECHEVALIER - Mme PEPIN - M. SWERTVAEGER - M. BOUCHER - M. PLATEL - M. LEGRIX - Mme DUNY - M. LEBLANC.

SUPPLEANTS PRESENTS

M. BOSSE - Mme BACHELET - M. LEFEBVRE.

TITULAIRES EXCUSES

M. BISSON - M. DARMOIS - Mme DELAMARRE - M. LELOUP - M. VANHEE. .

SUPPLEANTS EXCUSES : M. DEMAN - M. RUVEN - Mme DUVAL

TITULAIRE ABSENT : -M. BAPTIST

SUPPLEANT ABSENT : Fourmetot - Mme BOONE - Mme POTTIER.

PROCURATION : M. LELOUP à M. JOILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GILBERT

N°069-2016 ANC - Information - rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public

Il est présenté au Conseil Communautaire, le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Conformément aux obligations réglementaires, il fera l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres de la Communauté de Communes à son conseil municipal. Cette communication aux conseils municipaux ne suppose pas de délibérer.

De ce fait, Il est présenté aux membres du Conseil Communautaire, à titre indicatif, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

*Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **A PRIS ACTE** du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Pont-Audemer, le 13 juin 2016

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le Président
Michel LEROUX





Communauté
de Communes de
Pont-Audemer

Accusé de réception en préfecture
027-242700367-20160613-069-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PONT AUDEMER

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2015

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

Accusé de réception en préfecture
027-242700367-20160613-069-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	2
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	3
2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION.....	3
2.2. RECETTES.....	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	5
3.1. TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	5
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	6
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX RÉALISÉS.....	6
4.2. PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	6

1. Caractérisation technique du service

Accusé de réception en préfecture
N° 20160613-069-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PONT AUDEMER
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- **Compétences liée au service**
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :
 - ✓ CAMPIGNY
 - ✓ COLLETOT
 - ✓ CORNEVILLE-SUR-RISLE
 - ✓ FOURMETOT
 - ✓ LES PREAUX
 - ✓ MANNEVILLE-SUR-RISLE
 - ✓ PONT-AUDEMER
 - ✓ SAINT-GERMAIN-VILLAGE
 - ✓ SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE
 - ✓ SAINT-SYMPHORIEN
 - ✓ SELLES
 - ✓ TOURVILLE-SUR-PONT-AUDEMER
 - ✓ TOUTAINVILLE
 - ✓ TRIQUEVILLE
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation : 5 Décembre 2006 Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation : 5 Mai 2008 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents en transit – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Accusé de réception en préfecture
027-242700367-20160613-069-DE
Demande d'assainissement n°15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

Le service public d'assainissement non collectif dessert 6 451 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 20 644.

Méthode de calcul :

Nombre d'habitant en ANC par commune = Taux d'occupation de la commune x Nombre d' ANC

$$\text{Taux d'occupation} = \frac{\text{Nombre d'habitant}}{\text{Nombre de logement}} \quad (\text{Source INSEE})$$

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 31,25 % au 31/12/2015. (30,12 % au 31/12/2014).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2014	Exercice 2015
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Oui	Oui
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2015 est de 140 (140 en 2014).

2.2. Recettes

Accusé de réception en préfecture
027-242700367-20160613-069-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

	Exercice 2014			Exercice 2015		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €			70 490			73 303
Facturation du service facultatif en €						
Autres prestations auprès des abonnés en €						
Contribution exceptionnelle du budget général en €						
Autre en € :						

3. Indicateurs de performance

Accusé de réception en préfecture
 242700367-20160613-069-DE
 Date de télétransmission : 15/06/2016
 Date de réception préfecture : 15/06/2016

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

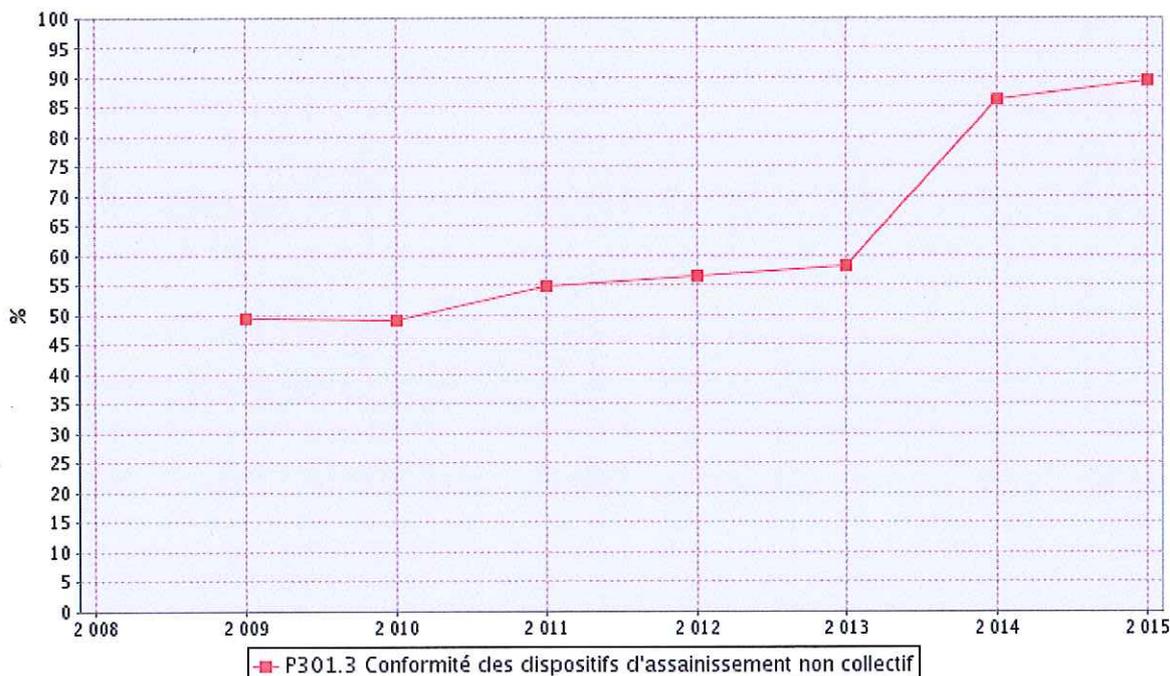
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	2 005	2 092
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 939	2 969
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	527	564
Taux de conformité en %	86,2	89,5



4. Financement des investissements

Accusé de réception en préfecture
0212416067-20160613-069-DE
Date de télétransmission : 15/06/2016
Date de réception préfecture : 15/06/2016

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2015 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des études en €
Etudes préalables à la réhabilitation de 50 installations d'assainissement non collectif	23 310 € TTC dont 60% subventions agence de l'eau et 10% Conseil Départemental de l'Eure